


Rapport réalisé par la promotion M2 Espace & Milieux : Territoires Écologiques
2023/2024 pour l'Établissement Public du Parc National des Écrins



LA PLACE DE L'EAU AU SEIN DU
TERRITOIRE DU PARC NATIONAL
DES ÉCRINS AU REGARD DES
CHANGEMENTS GLOBAUX

Résumé

« Château d'eau de la Provence », culminant à 4806 mètres avec le Mont Blanc, et s'étendant sur 1200 kilomètres, la chaîne des Alpes semble souffrir drastiquement des modifications climatiques. En France, les glaciers alpins ont perdu 25% de leur superficie depuis la fin des années 1960, ce qui menace les ressources en eau de la région. Dans le cadre du renouvellement de sa charte, le Parc National des Écrins a défini l'eau comme porteuse d'enjeux potentiels pour l'évaluation de sa charte écrite en 2012 et dont l'évaluation finale doit avoir lieu en 2027.

Ce travail repose sur 49 entretiens menés auprès de divers acteurs locaux, dont des institutions publiques (37%), des associations (23%), des entreprises (14%), des scientifiques (12%), des agriculteurs (10%), et des refuges (4%). L'objectif était de comprendre comment ces acteurs intègrent la thématique de l'eau dans leurs activités, en examinant les modalités de prélèvement, les lieux, les besoins et les contraintes auxquelles ils font face. Ces approches ont été complétées par des analyses, cartographiques. En fonction des acteurs différentes problématique sont apparues. Dans une perspective d'économie d'eau, les agriculteurs se voient pour certains forcés de passer à une irrigation par aspersion (à l'aide de tuyaux), abandonnant les canaux d'irrigation, qui font partie du paysage patrimonial du territoire. Du fait de la fonte accélérée des neiges la saison touristique est raccourcie et oblige les stations de ski à se doter de canons à neige artificielle, qui puisent directement dans les eaux superficielles ou souterraines. Ces prélèvements impactent le réseau d'alimentation en eau potable ou encore via les retenues d'eau.

Le partage de cette ressource semble ainsi générer des enjeux en termes d'inégale distribution spatio-temporelle et de conflits d'usages. La gestion partagée de l'eau entre plusieurs instances aux compétences et échelles d'action variées pose la question de l'utilisation de la charte dans processus de prise de décision. Cette charte peut cependant participer à la mise en place de solutions adéquates, qui prennent en compte à la fois l'unité territoriale mais aussi ses fortes disparités régionales.

Mots clés

Changement climatique, irrigation, zone humide, hydroélectricité, partage de l'eau, conflits d'usage, charte, Parc National des Écrins.